

Image not found or type unknown



Délai préavis pour quitter un logement:cas particulier

Par **FRANCOIS**, le **28/06/2012** à **22:23**

Bonjour, rnje suis actuellement en collocation dans les Vosges. rnAprès une période de plus d'un an de chômage, j'ai trouvé un emploi sur Metz (100km) rnJe me suis débrouillée jusqu'à maintenant en me logeant chez mes parents qui habitent près de Metz mais je souhaite mettre fin à mon contrat de location car financièrement ce n'est plus possible. rnLe fait d'avoir trouvé un emploi éloigné de mon lieu de résidence suite à une période longue de chômage peut il justifier le fait de prétendre à un préavis de 1 mois et non 3mois? rnrnMerci beaucoup de m'aider car j'ai besoin de rendre ce logement au plus vite